



COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CP51 30 NOVEMBRE 2016

1. Crédit d'impôt taxe sur les salaires :

La FEHAP informe les Organisations syndicales des avancées sur le CITS (crédit d'impôt taxe sur les salaires), le ministère est favorable, l'Assemblée Nationale a voté le CITS à hauteur de 4 % pour les salaires égaux ou inférieurs à 2,5 fois le SMIC pour 2017 avec effet en 2018. Dans l'attente de la mise en place du CITS, il y aura possibilité d'avances pour les établissements en difficultés.

Pour la FEHAP il reste à voir l'applicabilité du texte dans les établissements. La FEHAP a demandé au ministère l'assurance que ces crédits qui seront donnés ne soient pas repris par l'État sous une autre forme.

Pour la FEHAP cette mesure est sur la bonne voie, cependant tous les obstacles ne sont pas passés puisque le texte doit être validé par le Conseil Constitutionnel courant décembre 2016.

Celle-ci explique qu'avec ce dispositif, même si les taux directeurs sont en baisse cela amènera de nouvelles recettes, donc pas de difficultés sur le plan comptable, mais par contre cela aura un impact sur les établissements.

Force Ouvrière reste circonspecte sur ce dispositif, outre le fait que ce soit sur des fonds publics (crédit d'impôt), il y a l'expérience du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) dans le secteur marchand et dans les autres secteurs d'activités qui devaient permettre des embauches. Le résultat aujourd'hui quid des 1 million d'emploi promis, seulement 200000 créés pour 25 milliards d'exonérations soit 250 000 € par emploi maintenus.

Le CITS pourrait représenter une bouffée d'oxygène pour les établissements, mais encore une fois ce sont les salariés qui au final paieront. **Pour FO** la question est de savoir ce que la FEHAP va faire de ces fonds supplémentaires, celle-ci doit avoir fixé des objectifs. L'augmentation des salaires sera-t-elle un de ces objectifs ?

La FEHAP n'a pas de réponse à ce jour, il y a encore des obstacles à franchir, mais une réflexion sera faite en ce sens. Le Conseil d'Administration de la FEHAP aura lieu début janvier, si le Conseil Constitutionnel valide le CITS, des objectifs devraient être définis à ce moment-là.

2. Point sur les travaux du groupe de travail sur les classifications :

La FEHAP explique que l'observatoire a fait un chiffrage des propositions CFDT, CFE-CGC et CGT. Chacune des Organisations syndicales a repris ses propositions, certaines propositions sont ciblées sur des catégories de salariés d'autres sur l'ensemble des classifications. Une discussion a aussi concerné la problématique de la promotion qui n'est pas cohérente actuellement.

Pour la FEHAP, la proposition commune **FO** et CGT qui a été remise ce matin a du sens socialement parlant, mais elle a un coût économiquement insupportable.

COMMISSION PARITAIRE

Ordre du jour :

- 1 Crédit d'impôt taxe sur les salaires
- 2 Point sur les travaux du groupe de travail sur les classifications
- 3 Point sur la complémentaire santé
- 4 Questions diverses

Pour Force Ouvrière si notre proposition est socialement très intéressante, celle-ci doit être la base de négociation pour les classifications. FO rappelle que sa 1^{ère} proposition date de plus d'un an et que nous avons toujours exprimé que nous pouvions envisager une mise en place progressive sur 5 ans, si cela permet de rattraper la perte de pouvoir d'achat des salariés. En ce qui concerne la promotion il faut avant tout se mettre d'accord sur ce qu'on entend comme promotion. Il est incontournable que la valorisation de la qualification professionnelle soit reconnue.

3. Point sur la complémentaire santé :

La FEHAP informe qu'à ce jour un retour sur la mise en place est compliqué, car l'exercice 2016 n'est pas terminé, un certain nombre de salariés sont encore sous dispense jusque fin d'année. Cependant les 1ers retours font état que les bases 1,2 et 2bis sont excédentaires et les bases 3 et 4 sont déficitaires. Pour eux, il y a possibilité de ré-ouvrir les discussions notamment sur la base 1 et ses prestations.

La FEHAP rappelle qu'elle n'est pas concernée par les 2 % de fonds de mutualisations, car il n'y a pas de recommandations patronales, ces fonds mutualisés sont structurés par les fonds des mutuelles.

Force Ouvrière, n'étant pas signataire, ne participe pas au suivi, cependant notre inquiétude est confirmée, mais nous ne sommes pas surpris de cette mise en place par les employeurs. L'ensemble des retours que nous avons c'est que dans grand nombre d'établissements la complémentaire santé a été imposée de façon unilatérale par les employeurs avec le choix majoritairement de la base 1 à 2 bis.

Le 2^{ème} retour des salariés est qu'ils sont très mécontents parce qu'avant ils avaient une complémentaire santé qui les couvrait beaucoup mieux.

4. Questions diverses :

Force Ouvrière pose la question du positionnement de la FEHAP face à la situation d'UNIFED, fusion FEGAPEI/SYNEAS : NEXEM, et les demandes séparées de reconnaissances de la représentativité des syndicats employeurs, sans avoir trouvé d'accord pour se présenter sous UNIFED.

La FEHAP répond qu'elle fera tout ce qu'elle peut pour garder l'axe UNIFED.

La FEHAP réaffirme son attachement au principe du paritarisme une organisation - une voix comme actée dans les statuts qui ont créé UNIFED.

La FEHAP pense qu'avoir une CCU étendue pour UNIFED n'est pas réaliste ni possible juridiquement. De plus, elle ne serait possible qu'en arasant les droits contenus dans la convention collective nationale.

Pour Force Ouvrière, nous réaffirmons que la mise en place d'une Convention Collective Unique n'est pas d'actualité. Dans une conjoncture de réorganisation des branches, accompagnée d'une baisse importante des financements de notre secteur, nous devons préserver et améliorer en priorité les conventions collectives existantes.

Paris, le 15 décembre 2016

Pour Force Ouvrière : Catherine Rochard, Franck Houlgatte,
Jean-Pierre Arduin, Nathalie De Oliveira-Callanquin

COMMISSION PARITAIRE

Ordre du jour :

- 1 Crédit d'impôt taxe sur les salaires
- 2 Point sur les travaux du groupe de travail sur les classifications
- 3 Point sur la complémentaire santé
- 4 Questions diverses